Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM038-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 31/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le sept avril
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, , Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absent représenté : -

Absent excusé : - M. Le Bris

Secrétaire : Mme Conq

2026DCM038	**DÉLIBÉRATION PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS**

Exposé :
Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'exploitation du SPIC crèche l'île aux enfants est ainsi composé :

Président de droit : Monsieur le Maire ;

Vice-présidente : Mme l'adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse :

Membres :

- 6 élu(e)s du conseil municipal désigné(e)s par cette assemblée ;
- 2 membres du Centre Communal d'Action Sociale ;
- 5 représentant(e)s des familles utilisatrices ;
- 2 représentant(e)s de l'intercommunalité (1 pour Ploumoguer et 1 pour Lampaul Plouarzel).

Monsieur le Maire propose de nommer les six élu(e)s représentant le Conseil municipal et présente la liste soumise au vote : Anne-Marie Conq, Marianne Deroo, Nolwenn Drezen, Lise Dulchain, Virginie Jestin, Alain Bourles

Délibération :

Il est proposé au Conseil Municipal, de nommer la liste désignée ci-dessus pour représenter le Conseil municipal au conseil d'exploitation du SPIC crèche l'île aux enfants

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM038-DE